



Vaincre la Mucoviscidose

181, rue de Tolbiac 75013 Paris

Tel: 01 40 78 91 91 - Fax : 01 45 80 86 44

REMBOURSEMENT DE FRAIS 2021

Pour toute demande de remboursement, merci de JOINDRE LES JUSTIFICATIFS ORIGINAUX + RIB
Les notes de frais donnant lieu à règlement ne sont plus remboursées passé un délai de 3 mois après la date de l'événement. Pour les abandons de frais sous forme de don, voir l'encadré correspondant ci-dessous.

EVENEMENT REMBOURSE : Colloque français des jeunes chercheurs 2022

NOM - PRENOM :

ADRESSE :

E-MAIL :

TRANSPORTS

Analytique	DATE	MOTIF DES FRAIS	AVION	SNCF	VEHICULE PERSONNEL (1)		AUTRES Taxi, métro...	SOUS TOTAL
					Nbre Kms	Péage, Park.		
4FONR407								

(1) A concurrence d'un billet SNCF 2ème classe, selon le barème en vigueur : 0,30 € par km justifié, incluant essence, entretien, assurance, réparations... , c'est-à-dire "forfait de remboursement kilométrique pour usage du véhicule personnel"

Montant de 0,321 € par km en 2020, en cas d'abandon des frais en don (voir ci dessous) - Art 200 CGI

SOUS TOTAL (1)

HOTEL, RESTAURANT

Analytique	DATE	MOTIF DES FRAIS	RESTAURANT (2)		HOTEL		SOUS TOTAL
			Nbre repas	Total	Nbre nuits	Total	

(2) Repas : sur frais réel plafonné à 18,30 € par repas et par personne en 2021

Ne pas omettre d'inscrire le nom de chaque invité remboursé sur la note de restaurant

SOUS TOTAL (2)

Analytique

AUTRES FRAIS REMBOURSABLES

SOUS TOTAUX

Affranchissement	
Téléphone	
Fournitures	
Autres (préciser)	
	SOUS TOTAL

(3) Si 1ère note de frais, joindre votre RIB pour le règlement

TOTAL GENERAL (3)

ABANDON DE VOS FRAIS SOUS FORME DE DON A L'ASSOCIATION

Si vous souhaitez faire don de vos frais à notre association, vous pouvez renoncer expressément au remboursement des frais ci-dessus en adressant vos justificatifs avant le 30 novembre de chaque année en inscrivant la mention : "Je soussigné (prénom - NOM) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus, et les laisser à l'association Vaincre la Mucoviscidose en tant que don"

date:

signature :

Vaincre la Mucoviscidose établira un reçu fiscal annuel au nom du bénévole qui le joindra à sa déclaration d'impôt sur le revenu (en 2020 : 66 % des remboursements de frais déductibles dans la limite de 20 % du revenu imposable)

Réglé le :	DATE :	L' intéressé (e) : (signature obligatoire)	Visa Délégué territorial, Org. Virade ou Directeur du Département	Visa Président ou Trésorier ou Secrétaire Général ou Directeur Général
Chèque N° :				

DETAIL DES KILOMETRES POUR LES
DEPLACEMENTS EFFECTUES EN VEHICULE PERSONNEL

NOM - PRENOM :
ADRESSE :

Date	Objet de la mission, et personnes rencontrées	Lieux de départ et d'arrivée	Kms Aller	Kms Retour (le cas échéant)	Total Kms

Total des Kms (montant reporté sur la note de remboursement de frais)
soit, valorisé à 0,30 € par Km :

ou valorisé à 0,321 € par Km (en cas d'abandon de la note de frais en don) :

DATE :	L' intéressé (e) :
	(signature obligatoire)

Visa Délégué territorial, Organisateur de Virade, ou Siège
--